



**RAPPORT ARTICLE 29**  
de la loi Énergie et Climat

**2024**

## Table des matières

1. Démarche générale de Cholet Dupont Oudart.....	<b>5</b>
1.1 Politique d'investissement de Cholet Dupont Oudart.....	<b>6</b>
1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG.....	<b>8</b>
1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Cholet Dupont Oudart .....	<b>9</b>
1.4 Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label.....	<b>14</b>
2. Moyens internes déployés par l'entité.....	<b>14</b>
2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG.....	<b>14</b>
2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité.....	<b>16</b>
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité.....	<b>17</b>
3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Cholet Dupont Oudart.....	<b>17</b>
3.2 Politique de rémunération .....	<b>18</b>
3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration.....	<b>19</b>
4. Stratégie d'engagement de Cholet Dupont Oudart.....	<b>19</b>
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	<b>20</b>
6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris.....	<b>22</b>
6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030 .....	<b>22</b>
6.2 Méthodologie interne .....	<b>23</b>
7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	<b>23</b>
8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.....	<b>25</b>
9. Informations issus de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR.....	<b>25</b>

**9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ..... 25**

**9.2 Tableau de prise en compte des principales incidences négatives de CDAM au 31 décembre 2024..... 27**

Depuis son rapprochement en février 2023, Cholet Dupont Oudart fait partie du Groupe Milleis.

Conscient des enjeux climatiques, le groupe a décidé de définir une feuille de route à horizon 2030 en partant de l'année de référence 2023.

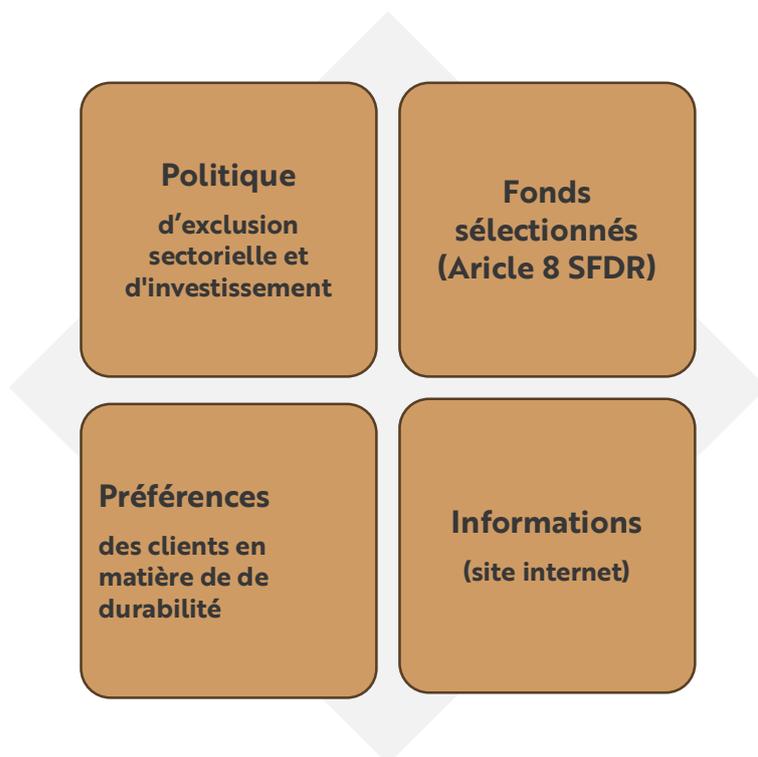
La feuille de route du Groupe est la suivante :

<b>Feuille de route à horizon 2030</b>	
<b>Taxonomie et Combustibles fossiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exclusion des sociétés si le charbon &gt;5% du chiffre d'affaires (CA) ;</li> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication dans le pétrole et gaz non-conventionnel &gt; 3% du chiffre d'affaires (CA)</li> </ul>
<b>Stratégie climat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans les sables bitumineux ;</li> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans le gaz de schiste ;</li> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est supérieure à 3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'exploration pétrolière et gazière dans l'arctique ;</li> </ul> <p>Suivi de la température des portefeuilles entre 2,0° C et 2,5°C pour toutes les entités du Groupe.</p>
<b>Stratégie biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans l'huile de palme ;</li> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans les pesticides ;</li> <li>✓ Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du chiffre d'affaires (CA) dans les plantes et semences génétiquement modifiés.</li> </ul>

## 1. Démarche générale de Cholet Dupont Oudart

La démarche générale de Cholet Dupont Oudart encourage un investissement plus durable à tous les niveaux de l'entreprise :

- ✓ Dans la définition de son univers d'investissement, sa politique d'exclusion et d'investissement responsable ainsi que dans la prise en compte de critères de durabilité dans la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart
- ✓ Dans sa communication aux clients pour les informer de la prise en compte des critères de durabilité dans leurs investissements
- ✓ Dans la liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR et la part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité
- ✓ Dans l'adhésion du Groupe, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance



Nous croyons profondément qu'un investissement réussi repose sur une identification, une compréhension et une intégration des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos décisions et notre portefeuille. En intégrant l'analyse ESG dans notre processus d'investissement, nous cherchons à identifier les risques et les opportunités, en complément de l'analyse financière traditionnelle.

L'analyse ESG nous fournit un éclairage complémentaire sur les sociétés que nous analysons en nous donnant notamment des informations sur la gouvernance (risques de corruption, de blanchiment de capitaux, etc.), les risques de production (environnement, accidents du travail etc...). Les informations ESG nous permettent d'approfondir notre compréhension des entreprises dans lesquelles nous investissons.

Ainsi, chez Cholet Dupont Oudart, nous considérons les questions ESG comme des facteurs essentiels dans l'évaluation et la sélection d'investissements durables. Nous nous engageons à intégrer les facteurs ESG dans nos processus d'investissement pour appréhender les risques extra-financiers qui nous permettent d'identifier les entreprises ayant le potentiel d'offrir des rendements durables.

### **1.1 Politique d'investissement de Cholet Dupont Oudart**

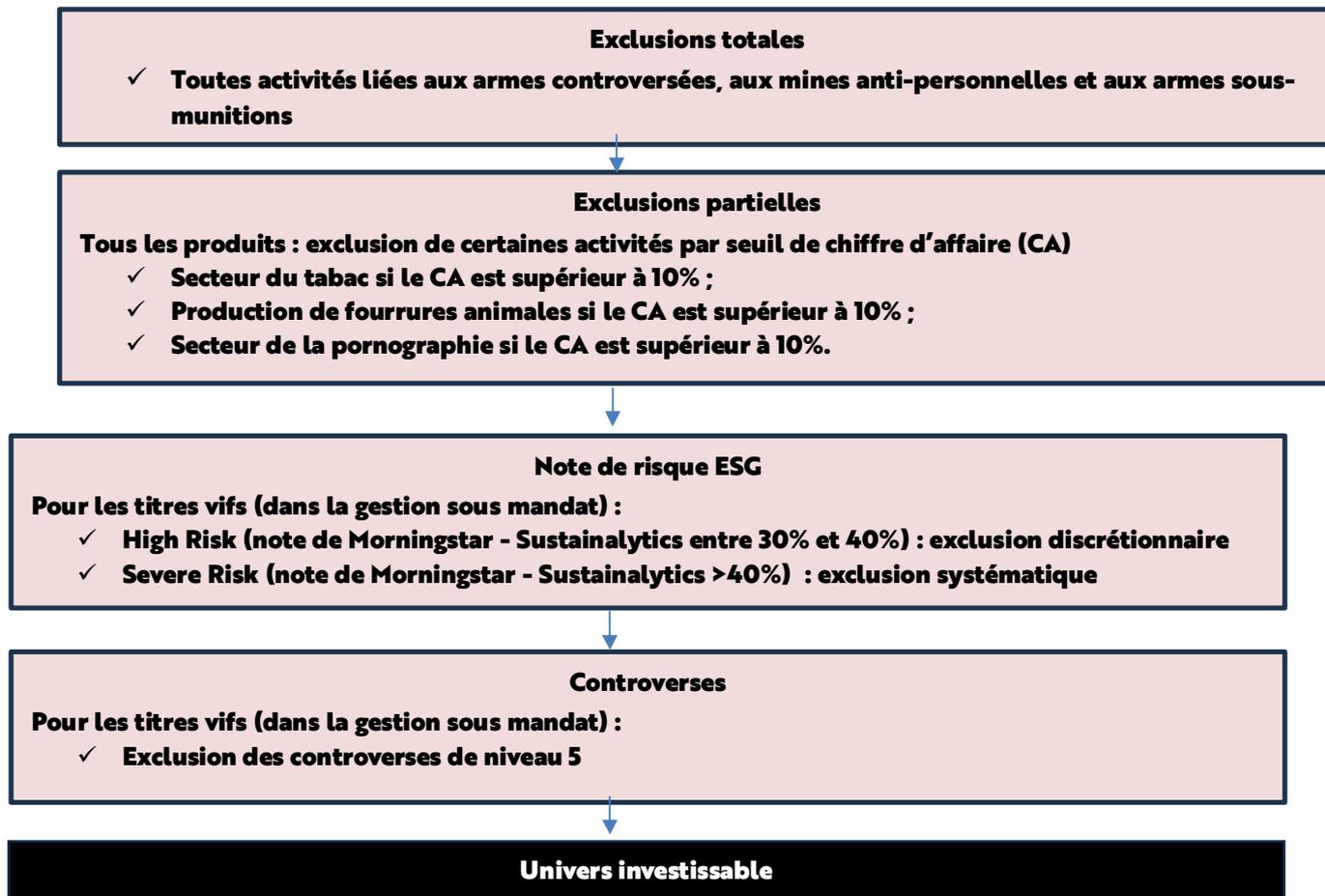
Le processus d'investissement de la Gestion Privée de Cholet Dupont Oudart est structuré autour de plusieurs comités (valeurs et OPCVM) permettant à travers des échanges collégiaux d'aboutir à la détermination d'une politique d'investissement structurée, contrôlée et à la détermination de listes de valeurs/ OPC autorisées à l'achat/souscription sur les comptes gérés.

L'objectif de ces comités est de :

- Passer en revue les valeurs/OPCVM en liste
- Etudier et/ou valider l'entrée en liste de nouvelles valeurs/OPC - Chaque nouvelle entrée de valeur/OPCVM doit être accompagnée d'une fiche d'analyse.
- Etudier et/ou valider la sortie de certaines valeurs/OPCVM

Depuis le début de l'année 2024, une politique d'exclusion a été définie au sein de la gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart. L'univers d'investissement autorisé prend donc en compte des caractéristiques ESG par le biais d'exclusion sectorielle. Cette politique s'applique à date sur les nouveaux achats et n'a pas d'impact pour le moment sur le stock.

## **Politique d'exclusion et univers d'investissement durable**



### ▪ **Prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité**

Cholet Dupont Oudart a intégré dans son questionnaire de connaissance client des questions relatives aux préférences de durabilité. Le client a donc la possibilité de définir lui-même ses propres préférences en matière de durabilité :

- Le pourcentage minimal d'investissement durable (règlement SFDR)
- Le pourcentage minimal d'alignement au Règlement Taxonomie
- Les PAI (Principal Adverse Impact) à intégrer :
  - Emissions (ex : gaz à effet de serre ou empreinte carbone)
  - Biodiversité
  - Eau et déchets
  - Questions sociales

- **Prise en compte de critères ESG dans la sélection des produits**

Cholet Dupont Oudart commence à prendre en compte de plus en plus d'indicateurs extra-financiers dans ses analyses et sélection et notamment dans sa gestion sous mandat.

Effectivement, des critères ESG sont pris en compte dans le choix des OPC qui intègrent les allocations des mandats de gestion.

### **Plan d'amélioration**

**Cholet Dupont Oudart a prévu de mettre en place au second semestre 2025, un mandat de gestion "Responsable" qui prendra en compte des caractéristiques ESG et fixera des objectifs minimums d'investissement durable. Ce projet a été décalé, mais les développements IT sont finalisés, et les documents précontractuel et mandat de gestion spécifique sont en cours de validation.**

#### **1.2 L'information des clients sur la prise en compte des critères ESG**

Cholet Dupont Oudart a intégré dans son questionnaire de connaissance clients des questions pour évaluer et recueillir les préférences du client en matière de durabilité.

Les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des critères ESG par Cholet Dupont Oudart sont disponibles sur notre site internet et mis à jour chaque année par l'intermédiaire de la publication du présent rapport.

Lors de la mise en place du futur « Mandat Responsable », conformément à la réglementation SFDR, les clients seront informés des modalités de prise en compte des critères ESG par l'intermédiaire :

- D'un document précontractuel qui leur sera remis en même temps que le mandat de gestion et ses conditions générales et particulières
- D'un rapport périodique annuel envoyé avec le rapport de gestion

Ces documents décriront la stratégie du mandat responsable, les engagements pris par Cholet Dupont Oudart en terme de durabilité et les évolutions des indicateurs extra-financiers suivis.

En ce qui concerne notre société de gestion, celle-ci dispose sur son site internet d'une page dédiée à l'ISR et à sa politique d'investissement ESG.

<https://www.cholet-dupont-oudart.fr/notre-maison/notre-demarche-d-investisseur-responsable>

Cette page dédiée reprend :

- La politique de vote et d'engagement actionnarial s'appliquant aux fonds article 8 de la SFDR
- Le code de transparence s'appliquant aux fonds article 8 de la SFDR
- La démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les risques de durabilité dans la politique d'investissement.
- La procédure décisionnelle ESG
- Les moyens mis en œuvre pour arriver à notre objectif d'investisseur responsable
- Les différents rapports réglementaires

### **1.3 Les produits financiers « Article 8 » et « Article 9 » de l'offre Cholet Dupont Oudart**

Cholet Dupont Oudart, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, sélectionne des OPC en regardant la classification SFDR de ceux-ci.

A date d'élaboration du rapport, l'univers des OPC autorisés à la souscription et sélectionné par le comité OPCVM comporte 231 OPC référencés dont :

- 146 OPC « Article 8 », soit 63 %
- 15 OPC « Article 9 », soit 6,5 %

- Les OPCVM « Article 8 » référencés dans la liste OPCVM autorisée de la gestion sous mandat

CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR	CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR
DE0009769869	DWS AKTIEN STRAT.	ARTICLE 8	FR0010574434	OD.BHF GEN.CREUR3D	ARTICLE 8
DE000A0X7541	ACATIS VAL.EV.AC3D	ARTICLE 8	FR0010597336	ETHICA IC FCP 3D	ARTICLE 8
FR0000174310	L.S.CAP.EUR.SRII3D	ARTICLE 8	FR0010601971	HMG DECOUVERTES C	ARTICLE 8
FR0000284283	LAZ.USD MON.MKT 3D	ARTICLE 8	FR0010636498	CD DEFENSIF I	ARTICLE 8
FR0000284689	COMGEST MONDE C	ARTICLE 8	FR0010645176	CD ALPHA BONDS I	ARTICLE 8
FR0000288946	AXA C. TERME C 2DEC	ARTICLE 8	FR0010651224	BDL CONVICTION FCP	ARTICLE 8
FR0000295230	COMG.REN.EUR.SI 4D	ARTICLE 8	FR0010657122	MANDAR.OPPORT.R 4D	ARTICLE 8
FR0000299356	NORDEN SRI SI.3D	ARTICLE 8	FR0010674978	L.FR.SUB DEBT(C)5D	ARTICLE 8
FR0000422859	PLUV.SM.CAPS A 3D	ARTICLE 8	FR0010729632	FSE EURO SOUV.5D	ARTICLE 8
FR0000974149	ODDO BHF AVE.CR 3D	ARTICLE 8	FR0010813329	SAN.OB.D.2024 A 3D	ARTICLE 8
FR0000979825	CM-AM CASH IC 3DEC	ARTICLE 8	FR0010830844	AM.EN.S.T.SRI I 4D	ARTICLE 8
FR0000990095	ODDO BHF AVE.CR 3D	ARTICLE 8	FR0010859769	E. World Equity	ARTICLE 8
FR0007009139	R-CO 4C.CV C EUR4D	ARTICLE 8	FR0011161181	SOLIDARITE I-C 3D	ARTICLE 8
FR0007015169	SCH.S.TERM ESG C3D	ARTICLE 8	FR0011169341	SYC.SELEC.RESP.R5D	ARTICLE 8
FR0007051040	EUROSE FCP 4DEC	ARTICLE 8	FR0011170182	OFI INV.PR.M.R 4D	ARTICLE 8
FR0007070677	CD CREDIT CONVICTION	ARTICLE 8	FR0011253624	R-CO VAL.CEURSI.4D	ARTICLE 8
FR0007076930	CENTIF.C FCP 4DEC	ARTICLE 8	FR0011268705	GEMEQUITY	ARTICLE 8
FR0007450002	CG NOUV.ASIE FCP4D	ARTICLE 8	FR0011288513	SYCOM.SEL.CRED.R4D	ARTICLE 8
FR0007472691	ALLIANZ EUR HIGH YIE	ARTICLE 8	FR0011474980	NORD.SMALL SI.IC3D	ARTICLE 8
FR0010032326	ALL.EURO HIGH.'RC'	ARTICLE 8	FR0011558246	E. Entrepreneurs	ARTICLE 8
FR0010058008	DNCA VAL.EUR.C 5D	ARTICLE 8	FR0011585520	EIFF.N.EUR.ISR A3D	ARTICLE 8
FR0010111732	SYCOMORE FRAN.R 5D	ARTICLE 8	FR0011606268	OD.BHF.A.SMAL.CR3D	ARTICLE 8
FR0010166140	ODART OPPORT - P	ARTICLE 8	FR0011707488	SYCOMORE SEL.PME R	ARTICLE 8
FR0010174144	BDL REMPART 4DEC C	ARTICLE 8	FR0011759299	GLG SMALLCAPS A 3D	ARTICLE 8
FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE	ARTICLE 8	FR0013076528	PLUV.DIS.OPP. A 3D	ARTICLE 8
FR0010219501	CD DEFENSIF C	ARTICLE 8	FR0013259132	GPAMA AX.LEGAC.I3D	ARTICLE 8
FR0010229187	DORVAL CONVICTION PEA	ARTICLE 8	FR0013262045	EURO MULTI CAP C	ARTICLE 8
FR0010249664	CD ALPHA BONDS C	ARTICLE 8	FR0013262052	EURO MULTI CAP D	ARTICLE 8
FR0010249680	CD ALPHA BONDS D	ARTICLE 8	FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	ARTICLE 8
FR0010286013	SEXT.GRD LGE A 3D	ARTICLE 8	FR0013297942	GROUP.AV.EURO R 4D	ARTICLE 8
FR0010298596	MON.MUL.CAPS C4DEC	ARTICLE 8	FR0013439403	FR.R.G.28 RC EUR3D	ARTICLE 8
FR0010354837	DNCA EVOL.PEA C 4D	ARTICLE 8	FR0013439890	LA F RDT GL 28 TCEUR	ARTICLE 8
FR0010367086	FSE EUR.INF.R 5DEC	ARTICLE 8	FR0013505450	TIKEHAU 2027 R 3D	ARTICLE 8
FR0010400762	MONETA LONG SHORT A	ARTICLE 8	IE0004791160	COMGEST GRW AMERICA	ARTICLE 8
FR0010460493	TIKEH.CR.PL.A 3DEC	ARTICLE 8	IE0033535182	EMERG.MARK.3DECCAP	ARTICLE 8
FR0010469312	CPR JAPAN ESG P 3D	ARTICLE 8	IE00BMVX2492	BUTLER CDT OPP IBPE	ARTICLE 8

CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR	CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR
FR0010478735	BNPP DYN.6 M.I 3D	ARTICLE 8	LU0048580004	FIDELITY GERMANY	ARTICLE 8
FR0010505453	OUDART OPPORT - I	ARTICLE 8	LU0069450822	FIDELITY AMERICA A	ARTICLE 8
FR0010547869	SEXTANT PME A 4DEC	ARTICLE 8	LU0087209911	NORDEA 1 NOR BP CA	ARTICLE 8
FR0010554303	MANDAR.VALEUR R 4DEC	ARTICLE 8	LU0099574567	FIDELITY GL TECHN	ARTICLE 8
LU0115763970	F.F.E.M.F.E.A.E.2D	ARTICLE 8	LU1303940784	MAND.EU.MICRO.R C.	ARTICLE 8
LU0128498267	PIC.SH.MON.MKT P5D	ARTICLE 8	LU1329694266	MANDA GL MICROCA R	ARTICLE 8
LU0156671504	CANDR.BDS I 3DEC	ARTICLE 8	LU1331973468	ELEVA AB.R.CL.R 2D	ARTICLE 8
LU0201575346	AM.LAT.AM.EQ.AUC3D	ARTICLE 8	LU1500599094	MONO FD B CAP EUR	ARTICLE 8
LU0227384020	NORD.1 STAB.BP3DEC	ARTICLE 8	LU1585265066	TIKEHAU S.D.RC 3D	ARTICLE 8
LU0235308482	ALKEN EU.OP.C5DEC	ARTICLE 8	LU1670627097	M&G NRTH AMVL AU	ARTICLE 8
LU0251127410	FIDELITY AMER A EUR	ARTICLE 8	LU1670708335	M.A.G LEG CV FD A	ARTICLE 8
LU0261953904	FID.US HI.YD AEC2D	ARTICLE 8	LU1670710075	M A G LUX GL D FD	ARTICLE 8
LU0270904781	PICT.SECUR.P EUR5D	ARTICLE 8	LU1670724373	M.G OPTIMAL INCOME	ARTICLE 8
LU0292585626	AXA IM FIIS US SH DU	ARTICLE 8	LU1694789451	DNCA INV.AL.B.A 4D	ARTICLE 8
LU0340554913	PICT.DIG.P-EUR 5D	ARTICLE 8	LU1718488734	DNCA IN.SR.N.E.N4D	ARTICLE 8
LU0386875149	PICT.GLOB.MEGA.I5D	ARTICLE 8	LU1732777682	ABRDN S.C.A S.E.3D	ARTICLE 8
LU0390711777	FIDE.EM.ASIA YUC2D	ARTICLE 8	LU1734046201	HELIUM B CLEAN EUR	ARTICLE 8
LU1366712435	DNCA Invest Archer Mid Cap Europe	ARTICLE 8	LU1800556570	MADELEINE MID CAP I	ARTICLE 8
LU0401809073	DNCA INV CV AC	ARTICLE 8	LU1819480192	E. Artificial Intel.	ARTICLE 8
LU0432979374	JPM.GL.HEALTH.A 3D	ARTICLE 8	LU1892829828	FID.WAT.W.A CEUR2D	ARTICLE 8
LU0432979614	JP.GL.HEALT.A C.3D	ARTICLE 8	LU1897556517	G FD W (R)EVOL NC E	ARTICLE 8
LU0458979746	N1 US CO.BD BPBC3D	ARTICLE 8	LU1937026869	GL INV ETH BA E	ARTICLE 8
LU0458980595	NORD.1 CORP.HB C3D	ARTICLE 8	LU2004923152	SYN SW ALCAP AE	ARTICLE 8
LU0517222054	PET.BDS HY ST BC3D	ARTICLE 8	LU2004923749	SYN.SW.CHF EUR A3D	ARTICLE 8
LU0568621618	AMUNDI CASH USD AU C	ARTICLE 8	LU2358392376	VARENNE VALAE	ARTICLE 8
LU0605515377	FF GL DIV AE	ARTICLE 8	LU1366712435	DNCA Archer Mid Cap	ARTICLE 8
LU0641745681	DNCA MIURI B EUR	ARTICLE 8	LU1112771503	HELIUM FD SEL B-EUR	ARTICLE 8
LU0740822621	DWS I.G.E.LC C.3D.	ARTICLE 8	LU1670631016	M&G (Lux) Emerging Markets Bond	ARTICLE 8
LU0870553459	DNCA SRI EUR.B 4D	ARTICLE 8	FR001400CCJ4	PLUVALCA GLOBAL BLOCKCHAIN	ARTICLE 8
LU0912262275	HELIUM PERFORMANCE B	ARTICLE 8	FR001400K2B5	TIKEHAU 2029	ARTICLE 8
LU0922334643	FID.F-N.F-A A.E.2D	ARTICLE 8	FR0010752543	LAZARD CREDIT FI	ARTICLE 8
LU0936579852	FF IND.FOC.FD YD2D	ARTICLE 8	FR0010230490	LAZARD CREDIT OPP	ARTICLE 8
LU1044932975	MADELEINE MID CAP A	ARTICLE 8	IE00B07RXZ94	MUZINICH GLOBAL HIGH YIELD	ARTICLE 8
LU1103303167	EDR FD US V Y A EUR	ARTICLE 8	IE00B5BHGW80	Muzinich ShortDuration HY H	ARTICLE 8
LU1244893696	E.DE RO.F.G.D.A 3D	ARTICLE 8	IE00BFXZMN35	Lafayette Dalton APAC Long Short Equity	ARTICLE 8
LU1269890593	CAN.BDS E.S.T.R 3D	ARTICLE 8	LU1891750868	Groupama Alpha Fixed Income Plus	ARTICLE 8
LU1279334210	PIC.ROB.P EUR C.5D	ARTICLE 8	LU2098772366	CANDRIAM BONDS CREDIT ALPHA	ARTICLE 8

- Les OPCVM « Article 9 » référencés dans la liste OPCVM autorisée de la gestion sous mandat

CODE ISIN	LIBELLE	ARTICLE SFDR
FR0000004970	EPARGNE ETHIQ ACT C	ARTICLE 9
FR0007033477	CM-AM INST.ST RC6D	ARTICLE 9
FR0010149302	CARMI EMERG. A 3D	ARTICLE 9
FR0010642280	EC.AG.P.LE CL.C 3D	ARTICLE 9
FR0010863688	E. Positive Impact	ARTICLE 9
FR0011147552	PROCLERO D SI.3D	ARTICLE 9
FR0012890333	LF C.IM.F.RAT.RO3D	ARTICLE 9
LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	ARTICLE 9
LU0158903558	AC CH S FVD E AC	ARTICLE 9
LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	ARTICLE 9
LU0377296479	L.A.L.V.E.I.E.C 3D	ARTICLE 9
LU0918140210	T.ROWE.P.F.S.U.A2D	ARTICLE 9
LU1183791794	SYC FD ECO SOLTUT.RE	ARTICLE 9
LU2181906426	SYCOM.SUBST.TECH RCE	ARTICLE 9
LU1919842267	OD.ART.IN.CR EUR3D	ARTICLE 9

- Représentation dans les encours GSM au 31 12 2024

Les encours globaux de la gestion sous mandat au 31 12 2024 étaient de 2 037 593 671 euros :

- Dont 1 044 210 034 euros en OPC, représentées par 425 OPC
  - o 304 classés « Article 8 » pour un montant de 565 209 720 euros
  - o 18 classés « Article 9 » pour un montant de 4 602 316 euros
- Dont 873 202 197 euros en titres vifs

Les 5 OPC « Article 8 » les plus représentés dans la gestion sous mandat au 31 12 2024 sont :

Isin	Libelle	Montant en euros	Poids dans la GSM
FR0010219501	CD DEFENSIF C	114 060 332,90 €	5,60%
FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	110 442 148,80 €	5,42%
FR0010249664	CD ALPHA BONDS C	92 141 2595,57 €	4,52%
FR0010636498	CD DEFENSIF I	36 364 412,02 €	1,78 %
FR0000288946	AXA C.TERME C 2DEC	30 996 078,32 €	1,52 %

Les 5 OPC « Article 9 » les plus représentés dans la gestion sous mandat au 31 12 2024 sont :

Isin	Libelle	Montant en euros	Poids dans la GSM
LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	3149765,30 €	0,15%
LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	905964,02 €	0,04%
FR0010505578	EDR EUR.SUS.EQ.A3D	203179,14 €	0,00997%
LU1919842267	OD.ART.IN.CR EUR3D	123660,13 €	0,00606 %
LU0104884860	PICT.WAT.P EURC5DC	53100 €	0,0026 %

- Labels

Dans le cadre de son comité OPCVM, Cholet Dupont Oudart s'attache également de sélectionner des OPC disposant d'un label.

A date d'élaboration du présent rapport, la liste des OPC autorisés à la souscription dans le cadre de la gestion sous mandat compte 70 OPCVM labélisés, soit 43 %.

- Détail des lignes labélisées dans la liste OPCVM autorisée de la gestion sous mandat

CODE ISIN	LIBELLE	LABEL	CODE ISIN	LIBELLE	LABEL
FR000004970	EPARGNE ETHQ ACT C	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0011169341	SYC.SELEC.RESP.R5D	ISR + Towards Sustainability + FNG + Umweltzeichen
FR0000174310	L.S.CAP.EUR.SRII3D	ISR + France Relance	FR0011268705	GEMEQUITY	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0000284689	COMGEST MONDE C	Luxflag	FR0011288513	SYCOM.SEL.CRED.R4D	ISR + Towards Sustainability + FNG + Umweltzeichen
FR0000288946	AXA C.TERME C 2DEC	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0011585520	EIFF.N.EUR.ISR A3D	ISR + France Relance
FR0000295230	COMG.REN.EUR.SI 4D	Luxflag	FR0011606268	OD.BHF.A.SMAL.CR3D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0000299356	NORDEN SRI SI.3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0011707488	SYCOMORE SEL.PME R	ISR + France Relance
FR0000422859	PLUV.SML.CAPS A 3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0011759299	GLG SMALLCAPS A 3D	France Relance
FR0000974149	ODDO BHF AVE.CR 3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0012890333	LF C.IM.F.RAT.R03D	ISR
FR0000979825	CM-AM CASH IC 3DEC	ISR	FR0013076528	PLUV.DIS.OPP. A 3D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0000990095	ODDO BHF AVE.CR 3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0013289022	LA FRA.TRES.ISR 5D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0007009139	R-CO 4C.CV C.EUR4D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0013297942	GROUP.AV.EURO R 4D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0007015169	SCH.S.TERM ESG C3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0013439403	FR.R.G.28 RC EUR3D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0007051040	EUROSE FCP 4DEC	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0013505450	TIKEHAU 2027 R 3D	Luxflag
FR0007076930	CENTIF.C FCP 4DEC	ISR + Towards Sustainability + FNG	IE0004791160	COMGEST GRW AMERICA	Luxflag
FR0010058008	DNCA VAL.EUR.C 5D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0104885248	PICT.WAT.R EUR C5D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0010111732	SYCOMORE FRAN.R 5D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0158903558	AC CH S FVD E AC	FNG
FR0010149302	CARMI EMERG. A 3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0270904781	PICT.SECUR.P EUR5D	Towards Sustainability
FR0010166140	ODDART OPPORT - P	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0280435388	PIC.CLEAN PC EUR5D	Towards Sustainability
FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU03040554913	PICT.DIG.P-EUR 5D	Towards Sustainability
FR0010229187	DORVAL CONVICTIO PEA	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0386875149	PICT.GLOB.MEGA.15D	Towards Sustainability
FR0010286013	SEXT.GRD LGE A 3D	ISR + France Relance	LU1366712435	DNCA Invest Archer Mid Cap Europe	ISR
FR0010354837	DNCA EVOL.PEA C 4D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0401809073	DNCA INV CV AC	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0010505453	ODDART OPPORT - I	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU0870553459	DNCA SRI EUR.B 4D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0010547869	SEXTANT PME A 4DEC	ISR + France Relance	LU1183791794	SYC FD ECO SOL.TUT.RE	ISR + Towards Sustainability + GreenFin
FR0010554303	MANDAR.VALEUR R 4DEC	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU1279334210	PIC.ROB.P EUR C.5D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0010574434	OD.BHF GEN.CREUR3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU1303940784	MAND.EU.MICRO.R C.	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0010642280	EC.AG.P.LE CL.C 3D	ISR + Finansol + GreenFin	LU1585265066	TIKEHAU S.D.RC 3D	Luxflag
FR0010651224	BDL CONVICTION FCP	Luxflag	LU1718488734	DNCA IN.SR.N.E.N4D	ISR + Towards Sustainability + FNG
FR0010657122	MANDAR.OPPORT.R 4D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU1892829828	FID.WAT.W.A CEUR2D	Towards Sustainability
FR0010674978	L.FR.SUB DEBT(C)5D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU1937026869	GL INV ETH BA E	Luxflag
FR0010813329	SAN.OB.D.2024 A 3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU2181906426	SYCOM.SUBST.TECH RCE	ISR
FR0010830844	AM.EN.S.T.SRI I 4D	ISR + Towards Sustainability + FNG	LU1366712435	DNCA Archer Mid Cap	ISR
FR0010863688	E. Positive Impact	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR001400K2B5	TIKEHAU 2029	Lux Flag
FR0011147552	PROCLERO D SI.3D	ISR + Towards Sustainability + FNG	FR0010752543	LAZARD CREDIT FI	ISR
FR0011161181	SOLIDARITE I-C 3D	Finansol	FR0010230490	LAZARD CREDIT OPP	ISR

- Les OPC labélisés les plus représentés dans la gestion sous mandat au 31 12 2024 sont :

CODE ISIN	LIBELLE	% ENCOURS	LABEL
FR0000288946	AXA Court Terme AC	1,52%	ISR
FR0010630913	Novepargne Amérique A	1,02%	Towards Sustainability
FR0000291239	CPR Cash P	0,34%	ISR
FR0000295230	Comgest Renaissance Europe C	0,32%	Lux Flag
FR0007015169	Schelcher Short Term C	0,17%	Lux Flag

- **Notre société de gestion : Cholet Dupont Asset Management (CDAM)**

En ce qui concerne notre société de gestion, CDAM, celle-ci a décidé d'aligner certains de ses fonds ESG aux critères de l'article 8 de la réglementation SFDR, critères qui intègrent des caractéristiques environnementales et sociales sans que celles-ci soient au cœur du processus d'investissement.

Au 31 décembre 2024, 7 fonds de CDAM étaient classifiés article 8 SFDR, qui représentaient alors 51 % des encours de CDAM, en progression par rapport à l'année 2023 (44.8 %).

Liste des fonds Article 8 SFDR

- Oudart Opportunité France
- Madeleine Mid Caps Euro
- Euro All Cap
- Euro Multi Cap
- CD Alpha Bonds
- CD Crédit conviction
- CD Défensif

Aucun fonds Article 9 SFDR dans la gamme de Cholet Dupont Asset Management

#### **1.4 Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label**

Cholet Dupont Oudart n'adhère pas à des chartes ou initiatives de place.

Toutefois, l'actionnaire Milleis a rédigé sa propre charte RSE en définissant 4 piliers clés et 18 engagements :

- ✓ S'engager pour une finance durable et responsable
- ✓ S'engager pour le développement de nos collaborateurs
- ✓ S'engager pour la réalisation de pratiques éthiques dans les affaires
- ✓ S'engager pour le respect de l'environnement et de la biodiversité

## **2. Moyens internes déployés par l'entité**

### **2.1 Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG**

En 2024, Cholet Dupont Oudart a continué à essayer d'inclure dans sa démarche la prise en compte des critères ESG, par des moyens internes, par l'intermédiaire de prestataires et avec aussi l'appui de sa société actionnaire Milleis Banque.

- Moyens internes

Cholet Dupont Oudart ne dispose pas de ressources dédiées 100 % aux sujets ESG.

Le projet a été mené par la Directrice du contrôle interne et de la conformité, en relation avec la Direction Générale et la Gestion Privée, notamment les membres des comités, qui intègrent désormais dans leur processus de sélection les critères ESG définis.

Au sein de notre société de gestion, CDAM, il existe une équipe dédiée à l'ESG dont trois gérants des fonds ESG (article 8 SFDR) et d'un analyste qui accompagne au besoin également l'équipe de Cholet Dupont Oudart.

Cholet Dupont Oudart s'appuie également sur les ressources du Groupe actionnaire Milleis, notamment des ambassadeurs RSE, qui mène le projet RSE niveau Groupe. Ce projet a pour vocation de proposer des événements internes de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux RSE – à travers la diffusion de webinaires, de quiz sur le climat, la réalisation de fresques du climat, des actions de solidarité sur temps de travail etc.

- Outils et partenaires utilisés

Outils	Usage
<b>Sustainalytics</b>	<b>Récupération de data points utiles pour la stratégie climat / biodiversité / exclusions sectorielles</b>
<b>Brokers</b>	<b>Analyse des valeurs grâce aux études de brokers (ODDO, Société Générale, Kepler Cheuvreux...) et aux réunions des gérants et analyste avec les sociétés</b>
<b>Quantalys</b>	<b>Récupération des labels des fonds</b>
<b>Quantilia</b>	<b>Via notre actionnaire Milleis Banque, travail avec le prestataire Quantilia pour la transparenisation des fonds</b>

## **2.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité**

Dans un contexte sectoriel marqué par une forte évolution du cadre réglementaire, il convient de se prémunir contre le risque d'une inadéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers. Cholet Dupont Oudart accompagne chaque collaborateur à l'adaptation de ses compétences au poste de travail et leur permet d'en développer de nouvelles.

Au sein de Cholet Dupont Oudart et du Groupe en général, nous sommes conscients de l'importance de l'intégration des critères ESG dans nos activités et le développement d'une culture ESG dans notre structure.

Notre actionnaire Milleis Banque a proposé à l'ensemble des collaborateurs du groupe, dont Cholet Dupont Oudart en 2024 des formations et actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable pour monter en compétence.

- Formation e-learning

### **Formation e-learning à tous les collaborateurs**

#### **Loi Sapin 2**

**LCB-FT : La RSE et la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont des points de convergence et suivent la même logique de maîtrise des risques : une stratégie (l'éthique des affaires, l'intégrité...) se décline en objectifs (la transparence...) et en actions opérationnelles (collecter et gérer les bonnes données...).**

**RGPD : En intégrant la protection des droits individuels en matière de données personnelles (RGPD) dans la RSE, l'entreprise valorise la durabilité et l'éthique, mais aussi la confidentialité et la sécurité des données de ses parties prenantes. Cela renforce la confiance et l'engagement des clients et des partenaires.**

Libellé de l'action	Objectifs
<b>Fresques du climat pour les collaborateurs</b>	<b>Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre professionnel et personnel</b>
<b>Fresque du climat pour les enfants des collaborateurs</b>	<b>Permettre de s'approprier le sujet des changements climatiques et explorer les actions à entreprendre dans le cadre personnel</b>
<b>Webinaires</b>	<b>Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux (quiz du climat, alimentation durable) et sociaux (handicap, feedback)</b>

### 3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

#### **3.1 Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance de Cholet Dupont Oudart**

Chez Cholet Dupont Oudart, nous sommes convaincus que la mise en œuvre réussie d'une stratégie de développement durable au sein de notre société de gestion nécessite une gouvernance proactive pour superviser la mise en place des pratiques d'investissement durable. L'intégration des enjeux de durabilité est un axe stratégique crucial pour nous, qui s'est considérablement renforcé au cours des trois dernières années.

La Direction de Cholet Dupont Oudart et son Conseil d'Administration sont dotés de membres dont les fonctions et l'expérience professionnelle leur permettent d'appréhender la démarche ESG à venir de la société et les enjeux d'une finance plus durable.

L'équipe de Conformité et les Contrôleurs Internes veillent à la parfaite conformité des activités ESG déployées par Cholet Dupont Oudart dans un contexte réglementaire de plus en plus exigeant en matière de Finance Durable. Ils supervisent également les contraintes réglementaires en matière de Durabilité.

Les enjeux de l'ESG sont intégrés dans les instances de Gouvernance du Groupe, qui intègrent les sujets Cholet Dupont Oudart et auxquelles certains collaborateurs CDO participent.



Depuis 2024, certains collaborateurs de Cholet Dupont Oudart participent au Comité stratégique d'investissement au niveau Groupe qui aborde semestriellement les objectifs climat et biodiversité des différentes entités du Groupe.

### **3.2 Politique de rémunération**

La politique de rémunération est définie de façon à aligner la stratégie économique et les objectifs à long terme, tout en respectant le contexte réglementaire, les valeurs de l'entreprise et en permettant une gestion saine et maîtrisée des risques. Elle est établie de façon à éviter que les rémunérations liées à des performances entraînent des situations de conflit d'intérêts ou de ventes inappropriées aux clients.

Lors de la revue annuelle de la politique de rémunération effectuée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2025, Cholet Dupont Oudart a renforcé l'intégration des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération, conformément à l'article 5 SFDR qui prévoit que les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité.

A cette fin, Milleis a précisé dans la politique de rémunération applicable en 2025, la prise en compte du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit Sustainable Finance Disclosure (« SFDR ») en date du 27 novembre 2019 qui crée de nouvelles obligations de transparence en matière de finance durable pour les acteurs de marché et les conseillers financiers.

Ainsi, la Politique de rémunération du Groupe prend désormais en compte les risques de durabilité associés aux activités d'investissement à travers :

- ✓ la conformité aux Politiques en matière de risques de durabilité et dans la définition des objectifs et l'évaluation annuelle des dirigeants mandataires sociaux
- ✓ la définition des objectifs des collaborateurs plus directement impactés par les sujets ESG (Gérants de fonds, analystes, commerciaux, ...)
- ✓ la formation de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG,

## Plan d'amélioration 2025

**Une formation obligatoire à destination de l'ensemble des collaborateurs sur les critères ESG va être déployée au niveau Groupe.**

### **3.3 Intégration des critères ESG dans le règlement interne du Conseil d'Administration**

A date, Cholet Dupont Oudart ne dispose pas d'un règlement interne du Conseil d'Administration.

## 4. Stratégie d'engagement de Cholet Dupont Oudart

Cholet Dupont Oudart ne dispose pas de stratégie d'engagement concernant les investissements directs sur les marchés actions car elle ne dispose pas des droits de vote qui demeurent de la compétence du client lui ayant confié un mandat de gestion de son portefeuille.

Néanmoins, la mise en place d'analyse extra-financière pourra être envisagée à l'avenir dans la sélection des OPC labellisés par exemple présents dans la liste des OPC dans laquelle la Gestion doit piocher pour les investissements en gestion sous mandat.

En ce qui concerne la politique de droit de vote et bilan, Cholet Dupont Oudart n'a pas mis en place de politique de vote et n'a pas eu à établir de bilan concernant les votes réalisés, car le vote est directement exercé par le client sous gestion.

Les principales sociétés de gestion sont les suivantes :

Société de gestion
<b>Cholet Dupont AM</b>
<b>La Française AM</b>
<b>Amundi Asset Management</b>
<b>Axa Investment Managers</b>

Les sociétés de gestion des OPC en portefeuille mettent en œuvre des moyens internes ou externes fiables pour conduire son analyse et démontre un effort réel d'analyse et de compréhension des informations dont elle dispose.

### **Société de Gestion Cholet Dupont Asset Management**

En ce qui concerne notre société de gestion Cholet Dupont Asset Management (CDAM) et les fonds Groupe, CDAM aborde plusieurs thématiques ESG lors de ses dialogues avec les entreprises. Pour les aspects environnementaux, CDAM discute de l'impact de son activité sur le climat, de ses émissions de gaz à effet de serre, de sa gestion de l'eau et des déchets, ainsi que de sa transition énergétique. Sur le volet social, CDAM interroge les émetteurs sur des sujets tels que la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité au travail, la protection des Droits de l'Homme, ou encore l'impact de leur activité sur les communautés locales. En matière de gouvernance, CDAM examine leur structure de gouvernance, leur politique de rémunération, leur transparence et leur éthique, ainsi que leur gestion des risques. Ces thématiques ESG sont essentielles pour évaluer la performance durable des entreprises et s'assurer que nos investissements sont alignés avec nos valeurs et nos objectifs de développement durable.

Deuxièmement, l'engagement de CDAM se manifeste de manière plus directe lors des votes en Assemblée Générale. À cette occasion, l'équipe ESG analyse et évalue préalablement les résolutions des sociétés investies qui impactent des critères ESG, afin de les approuver ou de manifester notre désaccord par le vote.

À travers cet engagement, CDAM cherche à véhiculer nos convictions en matière d'ESG dans le but ultime d'avoir un réel impact positif sur la société et l'environnement. Au 31 décembre 2024, CDAM a voté sur les résolutions de 115 assemblées générales différentes, soit 99% des assemblées à disposition. De même concernant les fonds classifiés selon l'article 8 de la réglementation SFDR, plus de 99 % des résolutions en Assemblée Générale de ces fonds ont été votées en 2024. La politique d'engagement actionnarial est disponible sur le lien ci-dessous

<https://www.cholet-dupont-oudart.fr/notre-maison/notre-demarche-d-investisseur-responsable>

## **5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles**

En accord avec les exigences réglementaires, Cholet Dupont Oudart, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, doit publier la part de ses encours sous gestion exposée à des activités économiques alignées à la Taxonomie, grâce aux données recueillies à l'aide du fournisseur de données extra-financières Morningstar Sustainalytics et agrégées par Quantilia.

**a) Eligibilité à la taxonomie**

- ✓ **Taux d'éligibilité à la taxonomie de titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 décembre 2024,**

<b>% des encours éligibles à la Taxonomie</b>	<b>Taux de couverture</b>
<b>sur les revenus : 14,97%</b>	<b>50,89%</b>
<b>sur les OpEx : 22,38%</b>	<b>47,18%</b>
<b>Sur les Capex : 10,11%</b>	<b>39,42%</b>

**b) Alignement à la taxonomie**

- ✓ **Taux d'alignement à la taxonomie de titres vifs et OPC détenus en gestion sous mandat de Cholet Dupont Oudart au 31 12 2024**

<b>% des encours éligibles à la Taxonomie</b>	<b>Taux de couverture</b>
<b>sur les revenus : 4,19%</b>	<b>45,21%</b>
<b>sur les OpEx : 6,92%</b>	<b>45,82%</b>
<b>Sur les Capex : 3,46%</b>	<b>38,35%</b>

**Ces données sont extraites à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes et agrégées par Quantilia.**

**5.2 Combustibles fossiles**

En accord avec les exigences réglementaires, dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Cholet Dupont Oudart doit publier la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 du règlement SFDR.

- ✓ **Part des investissements de la gestion sous mandat exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles au 31 décembre 2024**

<b>% des encours exposés à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>Taux de couverture</b>
<b>5,90 %</b>	<b>66,88%</b>

Ces données sont extraites de notre fournisseur de données Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises elles-mêmes.

## 6. Informations sur la stratégie d’alignement avec les objectifs prévus par l’Accord de Paris

### **6.1 Objectifs quantitatifs à horizon 2030**

Conscient des enjeux liés au changement climatique, Cholet Dupont Oudart s’est fixé des objectifs à horizon 2030 pour l’ensemble de ses actifs qui représentent 2 037 593 671 euros au 31/12/2024.

	Année de référence 2023	Année 2024	Objectif 2030
CHARBON THERMIQUE	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >10% du CA	Exclusion des sociétés si charbon >5% du CA
PETROLE ET GAZ NON CONVENTIONNEL	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >3% du CA
EXPLORATION PETROLIERE ET GAZIERE DANS L’ARCTIQUE	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >3% du CA
SABLE BITUMINEUX	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >3% du CA
GAZ DE SCHISTE	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >5% du CA	Exclusion des sociétés dont l’implication est >3% du CA
TEMPERATURE	3,36°C	2,16°C	Entre 2,0° et 2,5°C

## **6.2 Méthodologie interne**

Les objectifs de l'Accord de Paris se déclinent selon trois piliers principaux :

- ✓ L'atténuation : maintenir l'augmentation de la température mondiale « nettement en dessous » de 2 °C d'ici à 2100 par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts en vue de limiter cette augmentation à 1,5 °C ;
- ✓ L'adaptation : renforcer les capacités des pays à faire face aux impacts du changement climatique et à s'en remettre ;
- ✓ La finance : rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques et mobiliser 100 milliards de \$ annuels de financements climat Nord-Sud d'ici 2020.

La mise en place de politique d'exclusion centrée sur le climat avec des plans de sortie sur certains secteurs d'activités : Les analyses et engagements se font sur la base d'informations quantitatives via le fournisseur de données Sustainalytics.

S'agissant plus spécifiquement de l'exploration de pétrole et de gaz en zones arctiques, nous sommes convaincus que cette activité est insoutenable autant en raison des conditions extrêmes d'exploration que du haut degré d'imprévisibilité et de danger y étant liés ; pouvant provoquer des dommages irréversibles sur les écosystèmes. De surcroît, les dommages infligés à la glace arctique provoqueraient également un rejet de carbone à un taux sensiblement plus élevé que sur les autres continents.

## **7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité**

Les scientifiques alertent actuellement au sujet du développement d'une crise écologique planétaire ayant un impact direct sur la biodiversité. Conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines, la hausse des températures moyennes de la planète contribue à une transformation de l'écosystème global : hausse du niveau des mers, fonte des glaces, acidification des océans...

Aujourd'hui, un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, soit 50% des espèces connues à l'heure actuelle. L'objectif de la transition écologique est donc de protéger les écosystèmes, la biodiversité, notamment afin de permettre aux sociétés d'y vivre avec résilience et de façon pérenne. Difficiles à évaluer précisément, on estime toutefois que 40% de l'économie mondiale repose sur des services éco-systémiques.

En termes de préservation de la biodiversité, Cholet Dupont Oudart est conscient de l'impact des banques sur les sujets liés à la biodiversité et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.

Conformément aux exigences réglementaires, Cholet Dupont Oudart s'est fixé les objectifs suivants :

		<b>Année de référence 2024</b>	<b>Objectif 2030</b>
<b>STRATEGIE BIODIVERSITE</b>	<b>HUILE DE PALME</b>	<b>Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;5% du CA</b>	<b>Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;3% du CA</b>
	<b>PESTICIDE</b>	<b>Pas de politique d'exclusion</b>	<b>Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;5 % du CA</b>
	<b>PLANTES SEMANCES GENETIQUEMENT MODIFIEES ET</b>	<b>Pas de politique d'exclusion</b>	<b>Exclusion des sociétés dont l'implication est &gt;5% du CA</b>

Cholet Dupont Oudart a fait le choix de se fixer un objectif de type exclusion sectorielle. Ces objectifs sont fixés exclusivement sur la gestion sous mandat.

- Cadre de référence

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention de la biodiversité écologique de 1992 dont les trois principaux objectifs sont :

- ✓ La conservation de la biodiversité ;
- ✓ L'utilisation durable de ses composants ;
- ✓ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

Afin de limiter son impact négatif sur la biodiversité via ses investissements, Cholet Dupont Oudart met en place une politique d'exclusion centrée sur la biodiversité pour sa gestion sous mandat. Les valeurs qui entrent dans la liste recommandée à l'achat par le comité Valeurs regarde via Sustainalytics cette donnée.

## 8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour le Groupe.

Les enjeux et risques extra-financiers (changement climatique, dégradation de l'environnement, droits humains, questions sociales...) et leurs impacts financiers et non financiers sont des sujets de préoccupation croissante pour Cholet Dupont Oudart.

Pour 2024, Cholet Dupont Oudart a pour ambition d'intégrer des critères ESG dans sa gestion des risques, incluant également les risques extra-financiers, car nous cherchons à maîtriser l'impact des risques en matière de durabilité dans le cadre de ses décisions d'investissement, ainsi que dans le cadre de ses activités de conseil en investissement.

## 9. Informations issus de dispositions de l'article 4 du Règlement SFDR

Le Règlement SFDR exige que les informations relatives à l'intégration des risques liés à la durabilité, la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité, les objectifs d'investissement durables, ainsi que la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, soient rendus publics pour les clients.

Il s'agit ainsi d'évaluer les conséquences négatives que peuvent avoir les décisions d'investissement de Cholet Dupont Oudart sur les facteurs de durabilité (environnement, questions sociales et de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption, etc.)

Les informations fournies sont susceptibles d'évoluer en fonction des travaux de mise en conformité menés par Cholet Dupont Oudart et de la disponibilité des données.

### **9.1 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité**

Suivant le principe de double matérialité, Cholet Dupont Oudart utilise à la fois les exclusions sectorielles et les méthodologies ESG pour gérer les principales incidences négatives de ses investissements. Tout

d'abord, les investissements potentiels sont comparés à plusieurs listes d'exclusion. Les exclusions sectorielles consistent à éliminer certaines industries identifiées comme ayant des impacts négatifs graves sur l'environnement et la société. Ces exclusions sectorielles, mises à jour en 2023, sont considérées comme la priorité la plus élevée pour Cholet Dupont Oudart pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, la société et la gouvernance :

- Exclusions totales de toutes activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnel et aux armes sous munitions
- Exclusion d'activités par seuil de CA
  - o Tabac si CA > à 10%
  - o Production de fourrure animale si CA > à 10%
  - o Divertissement pour adulte si CA > à 10%

En ce qui concerne les fonds Groupe, notre société de gestion CDAM examine et évalue les principaux impacts négatifs de ses décisions et de ses stratégies d'investissement. Ces impacts sont d'abord identifiés, puis traités à l'aide de différentes méthodologies ESG, telles que les exclusions et le « screening négatif », ainsi que par l'engagement actionnarial.

Au niveau des fonds, notre société de gestion CDAM utilise divers procédés pour identifier les principaux impacts négatifs. D'abord, CDAM applique sa politique d'exclusion à tous ses fonds pour atténuer l'impact des PAIs. Ensuite, les fonds article 8 au sens de la SFDR peuvent effectuer un « screening négatif » en évitant d'investir dans certains secteurs susceptibles de représenter tout ou partie d'un indicateur d'impact négatif.

CDAM se focalise en particulier sur huit indicateurs de durabilité dont 3 PAIs (soulignés ci-dessous) pour analyser la performance extra-financière de ses fonds dont les notes appliquées au portefeuille sont comparées à l'univers de référence et reprises dans les rapports ESG trimestriels :

- Le score de risque ESG du portefeuille (en moyenne pondérée /100)
- L'exposition aux risques ESG du portefeuille (en moyenne pondérée /100)
- Le Management des risques ESG du portefeuille (en moyenne pondérée /100)
- L'intensité CO2 en scopes 1 et 2 (en tonnes d'équivalent CO2/CA des sociétés)
- L'importance des programmes de diversité (en %)
- La qualité et l'intégrité du Conseil d'Administration (en score de risques/100)
- La structure du Conseil d'Administration (en score de risques/100)
- Le degré de controverses ESG le plus élevé du portefeuille (inférieur ou égal à 4/5)

Le point de départ de l'établissement des priorités de CDAM en matière d'atténuation des principaux impacts négatifs est décrit dans la stratégie d'investissement durable de CDAM qu'on retrouve dans son

Code de Transparence (disponible sur le site internet), et qui décrit l'ambition de CDAM en matière de durabilité et d'atteinte d'objectifs ESG.

La stratégie d'investissement durable de CDAM décrit l'ambition de la société de gestion correspondant à de nombreux PAIs en matière de changement climatique, de protection de la biodiversité (huile de palme), de respect des Droits de l'Homme ou encore d'évitement des impacts négatifs sur les efforts de transition énergétique et de développement durable.

Pour plus d'informations sur la stratégie d'investissement durable de CDAM, cliquez ici :

<https://www.cholet-dupont-oudart.fr/notre-maison/notre-demarche-d-investisseur-responsable>

Au niveau des fonds, les principaux impacts négatifs sont classés par ordre de priorité en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds dès lors que l'ensemble des garanties minimales de la politique ESG la société de gestion sont bien respectées.

## **9.2 Tableau de prise en compte des principales incidences négatives de CDAM au 31 décembre 2024**

Au regard de la faible disponibilité des données en 2023, la prise en compte des incidences négatives sur l'année 2023 est partielle, uniquement le second semestre.

Indicateurs des Principales Incidences Négatives	Métriques et modalités de Prise en Compte	Résultats chiffrés (Années 2023)	Résultats chiffrés (Années 2024)	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Climat et Environnement</b>				
1. Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	Emissions de GES intégrant le total des Scopes 1 + 2 + 3 (en tonnes d'équivalent CO2)	501887,1286 (Tco2eq)	714246,5958 (Tco2eq)	Approche générale : Cholet Dupont Oudart s'engage à contribuer aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes de carbone nulles d'ici 2050.
2. Empreinte Carbone	Au lieu d'indiquer la responsabilité globale des investissements de l'entité en matière d'émissions totales de GES par le biais de ses investissements (ce qui est le cas pour les émissions de GES, cf. 1.), ce PAI cherche plutôt à créer une mesure comparable. Elle prend les émissions totales de GES et les divise par la valeur des investissements en millions d'euros, ce qui permet de connaître la quantité de GES créée par million d'euros investi. L'empreinte CO2 inclut ici le chiffre total des scopes 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)	499,1456601 (Tco2eq/EURm)	546,3653434 (Tco2eq/EURm)	Exclusions : La politique d'exclusion de Cholet Dupont Oudart couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur le climat (par exemple le charbon thermique ou les entreprises actives dans le secteur du gaz et pétrole non conventionnel. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie climat Groupe.
3. Intensité CO2 des entreprises investies	Intensité CO2 : Total Scope 1 + 2 + 3 (Tco2eq/EURm)	1059,450878 (Tco2eq/EURm)	1008,715984 (Tco2eq/EURm)	
4. Exposition des entreprises investies aux énergies fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles exprimée en pourcentage	8,29%	5,90%	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergies non renouvelables & Production d'énergies non renouvelables	57,74%	58,22%	
		16,45%	15,67%	

6. Intensité de la consommation d'énergie	<i>Intensité de la consommation d'énergie, tous secteurs confondus dont</i>	7,00 (GWh/EURm)	8,01 (GWh/EURm)	
	<i>secteur du commerce et de la réparation de véhicules</i>	N/A	0,062 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'eau et de la gestion des déchets</i>	N/A	0,72 (GWh/EURm)	
	<i>secteur du transport et stockage</i>	N/A	0,90 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'immobilier</i>	N/A	0,23 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'exploitation des mines et carrières</i>	N/A	0,88 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'industrie manufacturière</i>	N/A	0,73 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'approvisionnement en électricité et en gaz</i>	N/A	2,85 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de la construction</i>	N/A	0,12 (GWh/EURm)	
	<i>secteur de l'agriculture et de la sylviculture</i>	N/A	1,53 (GWh/EURm)	
7. Impact sur la Biodiversité	<i>Part des investissements en pourcentage dans les entreprises avec des sites/opérations situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, où des activités menées par ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.</i>	4,55%	3,71%	<p><b>Approche générale :</b> Cholet Dupont Oudart est conscient de l'impact des banques et veille à ce que les sociétés dans lesquelles elle investit ne causent pas de dommages majeurs à la biodiversité.</p> <p><b>Exclusions :</b> La politique d'exclusion de Groupe couvre l'exclusion des activités ayant un impact très négatif sur la biodiversité comme la production d'huile de palme, de pesticides et de plantes et semences génétiquement modifiées. Les seuils en la matière et les objectifs sont spécifiés dans la stratégie Biodiversité Groupe.</p>
8. Rejet dans l'eau	<i>Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée</i>	N/A	0,0016356	<p><b>Approche générale :</b> A ce jour, Cholet Dupont Oudart n'a pas défini de politique spécifique concernant les rejets dans l'eau et les déchets dangereux.</p> <p><b>Engagement :</b> Cholet Dupont Oudart s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse active sur ces 2 niveaux d'indicateurs.</p>

9. Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs générés par les entreprises investies par million d'euros investis, exprimées en moyenne pondérée (t/EURm)	1,42	1,61	
<b>Social, Ressources Humaines, Respect des Droits dont les Droits de l'Homme</b>				
10. Violation du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissements des entreprises investies qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage.	0,02%	0,03%	<b>Approche générale</b> : Cholet Dupont Oudart prend en compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales"	Part des investissements dans les entreprises sans politique pour contrôler la conformité avec les principes du PMNU ou les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, exprimée en pourcentage de sociétés impliquées	24,48%	23,84%	<b>Engagement</b> : Cholet Dupont Oudart s'engage à surveiller ces indicateurs au niveau de ces titres vifs par la présence d'une controverse sévère sur le thème social (Sustainalytics).
12. Ecart de rémunération Femmes/Hommes	Écart de rémunération moyen Hommes/Femmes non ajusté des entreprises investies exprimé en pourcentage moyen	16,15%	17,99%	
13. Diversité au sein des Conseils	Ratio moyen de femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration des sociétés investies exprimé en pourcentage de l'ensemble des membres du conseil d'administration	42,84%	42,49%	

14. Exposition aux armements controversés (mines anti-personnel, armes à sous-munition, armes chimiques et armes biologiques)	<i>Part des investissements dans les entreprises</i>	0	0	<b>Approche générale et Exclusion :</b> Nous excluons toutes entreprises ayant des activités liées aux armes controversées, aux mines anti-personnelles et aux armes sous-munitions
	<i>impliquées dans la fabrication ou la vente</i>			
	<i>d'armes controversées exprimée en pourcentage de sociétés impliquées</i>			
<b>Actifs souverains et supranationaux</b>				
15. Intensité Gaz à Effet de Serre (GES)	<i>Intensité de GES des pays</i>	0,1663 (Tco2eq/EURm)	0,2199 (Tco2eq/EURm)	<b>Approche générale :</b> Le taux de couverture obtenu grâce au fournisseur de données Sustainalytics étant trop faible à date, Cholet Dupont Oudart n'a pas souhaité se fixer d'objectifs à partir de ces données. Nous réévaluerons néanmoins cette approche à fréquence régulière.
	<i>d'investissement (Tonnes de CO2 par millions d'euros de produits)</i>			
16. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	<i>Nombre de pays connaissant des violations</i>	N/A	Nombre Absolu : 2,5 En % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement : 0,0013 %	
	<i>de normes sociales</i>			
	<i>au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies (Nombre absolu et % du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements)</i>			

### Indicateurs d'incidences négatives additionnels (volontaires)

<p>17. Investissement dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone</p>	<p><i>Pourcentage de sociétés impliquées n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions de CO2</i></p>	<p>24,09%</p>	<p>16,06%</p>	<p><b>Approche générale :</b> Cholet Dupont Oudart étudie avec attention les politiques et objectifs de réduction des émissions carbone des entreprises. <b>Engagement :</b> Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone.</p>
<p>18. Les investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail</p>	<p><i>Mesurer le pourcentage des investissements d'entreprise du fonds/portefeuille qui sont impliqués dans des sociétés qui n'ont pas de politique de prévention des accidents du travail</i></p>	<p>6,58%</p>	<p>6,59%</p>	<p><b>Approche générale :</b> Cholet Dupont Oudart étudie avec attention les politiques sociales mises en place par les entreprises. <b>Engagement :</b> Nous nous engageons à suivre cet indicateur pour les investissements en titres vifs pour réduire la part des entreprises investies qui n'ont pas mis en place de politiques de prévention des accidents du travail.</p>